

PARLEMENT JURASSIEN

INTERPELLATION NO

no 784

Vers une nouvelle organisation structurelle et administrative du Canton ?

L'année 2012 sera d'une importance primordiale quant à la dynamisation des structures communales du Canton. En effet, plusieurs projets de fusions de communes seront votés en février déjà.

Il va sans dire qu'en cas d'acceptation des divers projets, l'espace cantonal aura un nouvel aspect qui aura une influence sur le fonctionnement de notre administration.

D'un autre côté, on observe que notre Canton doit faire face à de plus en plus d'obligations imposées par la Confédération. Cet état de fait a une incidence sur nos coûts structurels et sur l'effectif qui doit être mis à disposition.

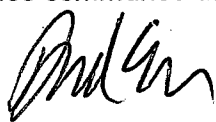
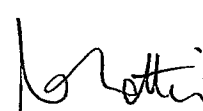
Pour que notre Etat reste moderne et adapté au monde actuel, il doit immanquablement être muni d'une structure souple, innovante, forte, efficace, efficiente, équitable et solidaire.

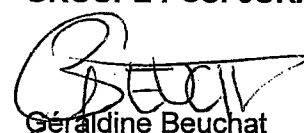

Dans son programme de législature le Gouvernement relève brièvement que sur un plan institutionnel, un meilleur positionnement passe par la poursuite des fusions de communes et une nouvelle répartition des tâches et des collaborations plus transversales au sein de l'administration.

Les prochaines votations sur les fusions sont à notre porte et nous aimerions que le Gouvernement nous renseigne sur :

1. Quels sont ses objectifs par rapport à l'organisation institutionnelle et administrative ? Des adaptations et des améliorations sont-elles prévues ?
2. Qu'a-t-il déjà entrepris afin d'obtenir (ou de maintenir) des structures institutionnelles et administratives novatrices et souples ?
3. Des priorités quant aux obligations fédérales sont-elles fixées ?
4. Comment implique-t-il les communes dans ses considérations ?

Delémont, le 26 octobre 2011



GRUPE PCSI-JURA
Géraldine Beuchat